

## REGLES SANITAIRES (1/09/2020)

### ACCES AUX LOCAUX- CIRCULATION

- Pour la DSDEN, rue d'Auxonne :
  - o la circulation des personnes est organisée pour éviter le croisement des flux entrée/sortie : l'entrée se fait par la porte principale, la sortie par la salle des stocks. Un fléchage adapté est mis en place. Du gel hydro alcoolique est à disposition à proximité de l'entrée et de la sortie.
  - o Le port du masque par les personnels est obligatoire pour les déplacements dans les circulations.
- Les personnels présents à la DSDEN (rue d'Auxonne) veillent à ne pas se croiser dans les couloirs ou à maintenir la distanciation physique nécessaire. Un sens recommandé de circulation sur les coursives de l'Atrium et dans les couloirs est fléché.
- L'usage de l'ascenseur (rue d'Auxonne) doit être évité ; en cas d'utilisation, il n'est occupé que par une personne, notamment en cas de transport de charge.
- Un marquage au sol de distanciation est réalisé devant la banque d'accueil, les points-copieurs et la machine à café de l'Atrium (rue d'Auxonne).

### OCCUPATION DES BUREAUX ET SALLES DE REUNIONS

- Les personnels présents dans les locaux de la DSDEN sont équipés de masques, qui leur sont distribués par le service de la logistique.
- Le port permanent du masque est obligatoire pour les personnels dès lors qu'ils ne sont pas seuls dans leur bureau.
- Les personnels présents dans les locaux de la DSDEN mettent en œuvre avec vigilance les gestes barrière. Un affichage de rappel des gestes barrière et des consignes de vigilance est réalisé dans les locaux communs de la DSDEN par le service logistique.
- Le personnel assure la ventilation régulière de son bureau.
- Le port du masque est obligatoire pour tout rdv ou réunion.
- Un affichage précise pour chaque salle de réunion la capacité maximale de la salle et le port obligatoire du masque.
- Les occupants veillent à la ventilation de la salle de réunion en début et fin de réunion. Du gel hydro alcoolique est disponible en salle de réunion.

## RESTAURATION DES PERSONNELS

L'usage de la salle de restauration est autorisé dans les conditions suivantes :

1 convive par table, soit 5 au total, présents simultanément pour déjeuner dans la salle de restauration. Tout déplacement au sein de la salle de restauration se fait avec le port du masque. L'usage du micro-ondes est possible par une seule personne à la fois, avec port du masque. Les personnels venant simplement réchauffer leur plat accèdent un par un à la salle de restauration, équipé de leur masque, même si 5 convives y sont installés pour déjeuner.

La prise du déjeuner dans les bureaux reste possible. Toutefois, pour les bureaux comportant plusieurs occupants, une prise alternée des repas doit être organisée.

La machine à café de l'Atrium est maintenue en service. Les tasses et gobelets personnels sont interdits.

Les fontaines à eau sont en service. Leur utilisation implique obligatoirement l'usage des gobelets jetables. Y remplir sa bouteille personnelle, sa tasse ou son verre y est interdit.

Le Directeur Académique

Philippe TIQUET

